

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

**2021 DASES 29** : 5 subventions en fonctionnement (pour un montant total de 340 500 €) et conventions pour les associations suivantes : Août Secours Alimentaire (78 500 €), La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (50 000 €), La Fondation CASIP COJASOR (105 000 €), Le Relais Frémicourt (7 000 €) et Paris Tout P'tits (100 000 €) pour leurs actions d'aide alimentaire en faveur des personnes et familles démunies.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à 5 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire sous la forme de distribution de repas chauds en restauration assise, de distribution de colis et de portage de repas à domicile. Il s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a induit une crise sociale qui fragilise encore les publics déjà en situation d'exclusion et fait basculer une partie de la population dans la pauvreté, parfois inconnues des services sociaux ou des dispositifs d'aide sociale.

En plus des publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est donc portée à la situation et aux besoins des ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), des très jeunes publics (bébés), des étudiants qui depuis le début de la crise augmentent les files actives habituelles des dispositifs d'aide alimentaire.

La coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, animée par la Ville de Paris avec l'État, permet d'adapter l'offre à la diversité des publics, de mettre en réseau et de mieux articuler les interventions. Cette coordination, qui s'est renforcée dès le printemps 2020, permet également de suivre précisément les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins, de partager des alertes et d'identifier les moyens d'y répondre.

Ainsi, l'ensemble des structures mobilisées ont adapté leurs modalités de distribution, à la fois pour répondre aux besoins des personnes, mais aussi pour se conformer aux dispositions sanitaires, en allongeant notamment leurs créneaux d'ouverture pour favoriser un accueil dans le respect des « gestes barrières » ou encore en prévoyant à l'avance la préparation des colis pour limiter le temps de présence des bénéficiaires sur place.

Par le présent projet de délibération, je vous propose de poursuivre le soutien apporté aux associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et personnes en situation de précarité.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents :

- Août Secours Alimentaire (78 500 €, en reconduction par rapport à 2020 compte tenu de la reprise d'un excédent de 6500 €) : l'action a pour objectif de permettre la continuité de l'aide alimentaire à Paris lors de la fermeture estivale des sites de distribution des autres associations. En 2020, ce sont plus de 13 000 personnes qui ont bénéficié de 576 800 équivalents repas (contre 460 600 équivalents repas distribués en 2019, soit une augmentation de plus de 25%).
- La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (50 000 €, en reconduction) : l'action a pour objectif d'approvisionner les associations caritatives parisiennes en denrées afin de leur permettre d'assurer leurs missions d'aide alimentaire auprès des personnes en difficulté. En 2020, environ 90 000 personnes ont ainsi bénéficié de l'aide de la BAPIF à Paris.
- La Fondation CASIP COJASOR (105 000 €, en reconduction) : l'action a pour objectif de répondre aux besoins essentiels des familles et des personnes reçues par le service social de la Fondation, dans le domaine de l'alimentation. En 2020, l'association a réalisé le portage de 57 232 repas à domicile.
- Le Relais Frémicourt (7 000 €, en reconduction) : l'action a pour objectif d'aider les personnes et les familles en situation de précarité du 15<sup>ème</sup> arrondissement, orientées par les services sociaux de polyvalence. En 2020, 18 528 passages ont été comptabilisés, représentant une moyenne de 240 foyers aidés chaque mois.
- Paris Tout P'tits (100 000 €, en reconduction) : l'action a pour objectif de fournir des colis pour satisfaire les besoins alimentaires et d'hygiène des enfants en bas âge de familles très démunies adressées à l'association par les services sociaux parisiens. En 2020, 412 enfants ont été accueillis en moyenne chaque semaine à Paris Tout P'tits.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer aux personnes en difficulté une aide alimentaire adaptée à leurs besoins, il vous est proposé de leur accorder une subvention de fonctionnement pour un total de 340 500 €.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

e du Conseil de Paris.

Président